



CARTE D'IDENTITÉ - PASSEPORT

Depuis Mars 2017, dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelles Générations (PPNG) **les démarches pour obtenir votre carte d'identité, passeport, permis de conduire et carte grise se font en ligne sur le site ANTS.fr** (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

4 ÉTAPES POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

1. Faites votre pré-demande en ligne sur le site **ANTS.gouv.fr** (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

2. Prenez rendez-vous **sur saint-venant.fr**

3. Présentez-vous à votre rendez-vous accompagné des pièces suivantes :

- Votre ancien titre (carte d'identité ou passeport)
- Votre pré-demande
- Un justificatif de domicile - 6 mois
- Une photo aux normes non découpée
- La présence du demandeur du titre est obligatoire



Attention, d'autres documents seront demandés :

- pour les mineurs, notamment si les parents sont séparés,
- pour les enfants majeurs sans justificatif à leur nom, une attestation d'hébergement d'un parent accompagnée de la copie de sa carte d'identité

4. Vous recevrez un appel ou un texto pour vous annoncer que votre titre est arrivé en mairie

Vous n'avez pas d'accès internet

Vous pouvez vous rendre :

- à l'Espace Socioculturel de la Lys à Aire sur la Lys, espace public numérique, rue des alliés, cellule C3 sur RDV 09.61.20.85.78